



Mme Marie-Arlette Carlotti
Ministre déléguée chargée
des personnes handicapées

Le 20 août 2013

Madame la ministre,

Les représentants du personnel SNU-PE-IDF ont appris qu'en votre qualité de ministre déléguée auprès du ministère de la Santé, chargée des personnes handicapées, vous comptiez visiter prochainement le site Pôle-emploi Handipass. Ce site spécialisé a pour mission d'accompagner les demandeurs d'emploi en situation de handicap dans la recherche d'un emploi. Dans le cadre de cette mission, un centre médico-social est intégré au sein de l'agence permettant aux demandeurs d'emploi en situation de handicap de rencontrer des médecins de la main d'œuvre dans le cadre de leur reconversion professionnelle. Or il se trouve, que la direction de Pôle-emploi a pris la décision de fermer le centre médico-social, privant les quatre médecins de la main d'œuvre du centre de la possibilité d'exercer leur mission. Cette fermeture du centre médico-social est une très grave remise en cause de la possibilité pour le site spécialisé Handipass d'exercer ses missions auprès des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Madame la ministre, du fait de vos responsabilités en tant que ministre déléguée auprès du ministère de la Santé, chargée des personnes handicapées, cette remise en cause des moyens mis à disposition des agents d'Handipass ne peut vous laisser indifférente. Devant cette situation dramatique qui est une nouvelle étape dans la dégradation générale des missions de Service public de Pôle-emploi, les représentants du personnel SNU-PE-IDF s'interrogent sur l'objet de votre visite. Nous aimerions pouvoir nous réjouir en apprenant que celle-ci a pour objectif de constater les entraves permanentes et renouvelées faites aux agents de Pôle-emploi du site spécialisé d'Handipass et d'y mettre un terme, redonnant ainsi aux demandeurs d'emploi en situation de handicap les moyens d'être véritablement accompagnés dans leur réinsertion professionnelle.

Madame la ministre, en tant que représentants du personnel SNU-PE-IDF, soyez assurée de l'attention que nous portons à votre visite du site spécialisé Handipass. Nous ne manquerons pas d'être présents à cette occasion et d'engager avec vous le débat sur la mise en œuvre des moyens qui permettront aux agents du site spécialisé Handipass de pouvoir à nouveau assurer pleinement leurs missions auprès des demandeurs d'emploi en situation de handicap.